



**MONTREVEL-EN-BRESSE
EN PRATIQUE**

**LIVRET
HABITANT**

LE MOT DU MAIRE

Lorsque l'on interroge les habitants de Montrevel-en-Bresse sur la façon dont ils perçoivent notre cité, il est souvent répondu : « à Montrevel, il y a tout ce qu'il



faut » ou « à Montrevel il y a la fois les avantages de la ville et de la campagne ».

Je pense en effet que cette dimension de **ville à la campagne, bénéficiant à l'ensemble des habitants du bassin de vie** est un trait essentiel de notre cité. À Montrevel-en-Bresse, vous avez un **tissu associatif dense** qui se mêle à un **tissu commercial et industriel important**. Montrevel est un centre de vie qui attire les **touristes**, mais elle est également riche de **services publics de proximité performants**. Les acteurs de la **santé** y sont bien présents, tout comme ceux de la **solidarité**, de **l'éducation**, etc. Vous y trouverez les **transports en commun** vous permettant d'accéder à la ville-centre qu'est Bourg-en-Bresse et vous pourrez **vous balader à bicyclette sur les différentes voies rurales environnantes et la Voie verte**.

Le livret que vous tenez entre vos mains a pour objectif de **vous présenter, en quelques pages, notre belle commune**. Ce qu'elle est et ce qu'elle devient. Il a également pour objectif de vous présenter de manière simple **qui fait quoi à Montrevel**, la répartition des compétences entre la commune, l'agglomération et le département notamment. Il se veut également un **guide pratique** sur différents thèmes, des bonnes pratiques pour le vivre-ensemble aux modalités pour rencontrer vos associations et commerçants locaux...

LES AVANTAGES DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE

Je vous en souhaite une bonne lecture,
Votre Maire, Jean-Yves BREVET

Près de 2900

4

115 000

45

Près de 2 900 : c'est le nombre de montrevellois tel que nous l'apprend le recensement de 2024. Soit une augmentation de 10% en 5 ans.

115 000 : c'est le nombre de nuitées réalisées à la Plaine tonique en 2023, plus importante structure d'hôtellerie en plein air du département et troisième de la région AURA. La base de loisirs est un élément essentiel du dynamisme de notre territoire (voir p. 11) !

4 : c'est le nombre d'AOP (produits d'Appellation d'Origine Protégée) à Montrevel-en-Bresse et à l'entour : la Volaille de Bresse, la Crème de Bresse, le Beurre de Bresse et la Dinde de Bresse. Parce que sur le territoire, on sait bien manger, bien produire, bref bien vivre !

45 : c'est le nombre de kilomètres de la Voie verte La Traverse qui vous permet de rejoindre Ceyzériat depuis Saint-Trivier-de-Courtes en passant par Montrevel-en-Bresse et Bourg-en-Bresse !

LIVRET HABITANT
MONTREVEL-en-BRESSE

Édité par la Mairie de Montrevel-en-Bresse |
Tél.: 04 74 25 68 96 |

Directeur de la publication : Jean-Yves BREVET,
Maire | Rédaction, mise en page, crédits
photos : Vincent Dechelette, DGS | Images :
vecteezy.com | Impression : Imprimerie
Moderne | Tirage : 1 000 exemplaires | Dépôt
légal : juillet 2024.

LE RÔLE DE LA COMMUNE

EN PRATIQUE

La commune est la première collectivité territoriale de proximité. Le domaine d'intervention d'une commune est très vaste, qu'il s'agisse du périscolaire, de la gestion du domaine public, de l'urbanisme, de l'action sociale...

CE QUE FAIT VOTRE COMMUNE

- Elle permet aux élèves d'**étudier dans les meilleures conditions** (garderie, restaurant scolaire, bâtiments scolaires, Conseil municipal enfants...).
- Aux côtés des services instructeurs de l'Agglomération, elle veille à la cohérence de l'**urbanisme** sur le territoire et à son adaptation aux enjeux climatiques.
- Elle agit pour vous proposer un **cadre de vie** agréable au quotidien.
- Elle vous accompagne dans vos **démarches administratives** via sa France services.
- Elle réalise vos **titres d'identité**.
- Elle soutient les **associations** et multiplie les moments permettant de bien vivre ensemble.
- Par son **CCAS**, elle peut accompagner les personnes en situation d'urgence sociale.



VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Élu en 2020 pour 6 ans, le Conseil municipal est composé du Maire, de quatre adjoints, de 5 conseillers délégués, de 5 conseillers municipaux de la majorité et de 4 conseillers municipaux de la minorité.

Ces 19 élus sont vos représentants au quotidien.

(liste complète des élus sur le site internet de la commune).

CE QUE FAIT GRAND BOURG AGGLOMÉRATION

Grand Bourg Agglomération regroupe 74 communes et est la fusion de 7 anciennes intercommunalités.

Elle a en charge le ramassage et la gestion des **déchets**, le traitement des **eaux usées**, les **transports en commun**, la **médiathèque**, l'**école de musique**, le **multi-accueil**, le **centre de loisirs**, et le **gymnase** intercommunaux de Montrevel-en-Bresse, la **déchetterie** la gestion de **La Plaine Tonique**, celle de la **zone d'activité** des Treize vents...

Ces services de l'agglomération sont nombreux sur le territoire, fruit des actions passées ayant fait de l'ex-communauté de communes de Montrevel-en-Bresse une entité à la pointe du **développement intercommunal**.

plus d'infos :  grandbourg.fr

CE QUE FAIT LE DÉPARTEMENT

Le département a en charge la gestion du **collège**, l'**action sociale** en direction des seniors (liée notamment à l'EHPAD), des familles, des personnes handicapées et de l'enfance, la gestion des **routes départementales** hors centre-bourg, la gestion des **musées départementaux**...

Le **Centre départemental de la solidarité**, situé au 52bis Grande rue, vous accompagne et vous oriente à toutes les étapes de votre vie.

AIN⁰¹
le Département

plus d'infos :  ain.fr

ENFANCE - JEUNESSE

EN PRATIQUE

ENFANCE

La mairie de Montrevel-en-Bresse a en charge l'accueil périscolaire, à savoir la **garderie** (dès 7h et jusqu'à 18h30) et la gestion du temps méridien (**restaurant scolaire**).

Elle travaille main dans la main avec Grand Bourg Agglomération pour la mise en œuvre des **TAP**, les lundis, mardis et jeudis durant 1h après l'école, temps d'activité **gratuits** avec des intervenants spécialisés pour permettre à chacun une **ouverture vers des activités culturelles, sportives et de loisirs nouvelles et enrichissantes**.

La mairie travaille au côté des équipes enseignantes pour proposer aux élèves montrevellois **les meilleures conditions d'étude**, au sein de bâtiments inaugurés en 2018-2019.

Les mercredis après-midi et durant les vacances scolaires, le **centre de loisirs intercommunal** accueille les plus jeunes à travers un programme riche et varié.

PETITE ENFANCE

Le Pôle enfance-jeunesse, rue charrière basse, accueille, outre le centre de loisirs et le club ado, un **multi-accueil** et un **relais petite enfance**, services de Grand Bourg Agglomération.

Vous cherchez un **mode d'accueil pour votre enfant âgé de 0 à 4 ans** ? Afin de simplifier vos démarches, le **guichet d'informations petite enfance de Grand Bourg Agglomération** répond à vos demandes d'information et d'inscription sur les modes d'accueil du territoire, individuels ou collectifs (04.74.25.62.63).

3 questions à 1 élu

Christelle **PERROUD** - maire-adjointe déléguée à l'éducation et à la culture

Que mangent nos enfants ?

La commune est actuellement en contrat avec Bourg Traiteur pour la livraison de **repas équilibrés**, contenant le maximum de **produits de qualité**, bio ou labellisés. Le pain vient lui des **boulangeries locales** et le fromage est commandé auprès de la **fromagerie rue du château**, qui œuvre à faire **découvrir de nouvelles saveurs** aux enfants avec la complicité de l'équipe de restauration.

Comment intégrez-vous les avis des enfants dans vos réflexions ?

Nous les intégrons dès que possible. Les membres du **Conseil municipal enfants** œuvrent pour le développement de projets, sont consultés régulièrement et se font **les relais de leurs camarades**. Les élèves peuvent aussi être mis à contribution sur des projets spécifiques, comme cela a été le cas pour le projet de réaménagement des cours d'écoles pour lequel l'ensemble des enfants de maternelle et d'élémentaire ont été consultés, en petits groupes, pour se projeter sur ce que pourraient être les extérieurs de demain.

Les services de l'enfance sont partagés entre Grand Bourg Agglomération et la commune, n'est-ce pas trop compliqué ?

Cela relève de l'organisation territoriale, **la commune ne pouvant pas tout faire toute seule**. Néanmoins la commune et GBA travaillent en **étroite collaboration** et partagent **l'ambition d'un service public de l'enfance de qualité**, avec des équipes compétentes.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'heure du changement climatique, un grand projet **pour des espaces extérieurs plus frais, mieux partagés, mieux utilisés et permettant de sensibiliser les enfants à la préservation de la nature** a été engagé dans une large démarche participative, aux côtés des élèves, des enseignants, des parents, des professionnels de l'enfance... La réalisation des aménagements est prévue pour la seconde moitié du mandat.

ACTION SOCIALE

EN PRATIQUE

3 questions à 1 élu

Françoise ROUX, maire-adjointe déléguée à l'action sociale



À l'heure du tout-numérique, comment ne pas rester au bord de la route ?

C'est en effet une question majeure. Le **numérique est une chance, mais il ne doit pas conduire à ce que certains perdent l'accès à leurs droits**. La commune a créé en 2022 une agence **France services** pour **accompagner les usagers dans leurs démarches administratives**. Un **conseiller numérique** est également présent depuis cette date pour vous accompagner dans l'utilisation de l'informatique et être plus autonome à travers des ateliers et parcours de formation.. Ces services sont **gratuits et ouverts à tous**.

Des associations peuvent-elles être à mon écoute ?

La commune met à disposition gracieusement des locaux à la **Croix-Rouge** à la Maison des solidarités pour ses actions du quotidien.

De **nombreuses autres associations du champ social** sont présentes sur le territoire : le GEM Tendre la Main, l'Association familiale, l'ADMR, l'accueil de jour, le Secours catholique, l'épicerie solidaire ...

Y a-t-il un repas des aînés à Montrevel-en-Bresse ?

Oui ! Il est organisé **chaque année fin novembre par le CCAS**. Les plus de 75 ans et leurs conjoints y sont invités par courrier (sur la base des inscriptions sur la liste électorale).

Le département est chef de file en ce qui concerne l'aide sociale (lutte contre l'exclusion et la pauvreté, aide aux personnes âgées, aide sociale à l'enfance, aide aux personnes handicapées).

La mairie, en complémentarité, s'engage pour un accompagnement administratif *via* sa France services, **service gratuit qui constitue un service d'aide à la réalisation de démarches administratives liées au numérique**. Cette aide administrative concerne de nombreux domaines, du dossier retraite, à la relation à la CAF ou la demande de logement social et la déclaration d'impôts.

Les agents France services ont aussi pour mission de **diriger l'usager vers le bon interlocuteur en fonction de ses besoins, de sa situation**.

La France services, c'est aussi un **conseiller numérique** (voir ci-avant).

Différents **acteurs de l'action sociale, économique ou juridique** sont également présents durant des **permanences gratuites**, parfois sur rendez-vous, **au sein de la mairie** (Point info emploi, DGFIP, CDAD..).

Le **CCAS** de Montrevel-en-Bresse est par ailleurs présent pour une écoute et répondre à certaines urgences. Il organise également des **moments de convivialité**.

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE LA SOLIDARITÉ

Vous pouvez rencontrer sur rendez-vous ou lors de permanences au CDS, à l'extérieur ou à domicile, des assistantes sociales, des conseillères en économie sociale et familiale, des puéricultrices, des sages-femmes, des médecins. Cette **équipe médico-sociale** propose **accueil, accompagnement** (individuel ou collectif) et **orientation à toutes les étapes de votre vie**.

Un seul numéro : le 30 01 !



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Quand écologie peut rimer avec économie, pourquoi se priver ?

Deux fois par semaine, la Croix-Rouge organise à la Maison des solidarités sa **vestiboutique**, ouverte à tous, pour acheter des vêtements d'occasion de qualité.

Les profits servent aux actions de la Croix-Rouge.

Vos dons sont également les bienvenus !



Maison médicale



Laboratoire d'analyses médicales



Place de Gaulle - terrains de boules



Terrain de l'Huppe



Gymnase



Monument aux morts



Maison des remparts - A DMR - accueil de jour



Collège de l'Huppe



Aire de jeux



Maison des solidarités - Croix-Rouge / épicerie solidaire



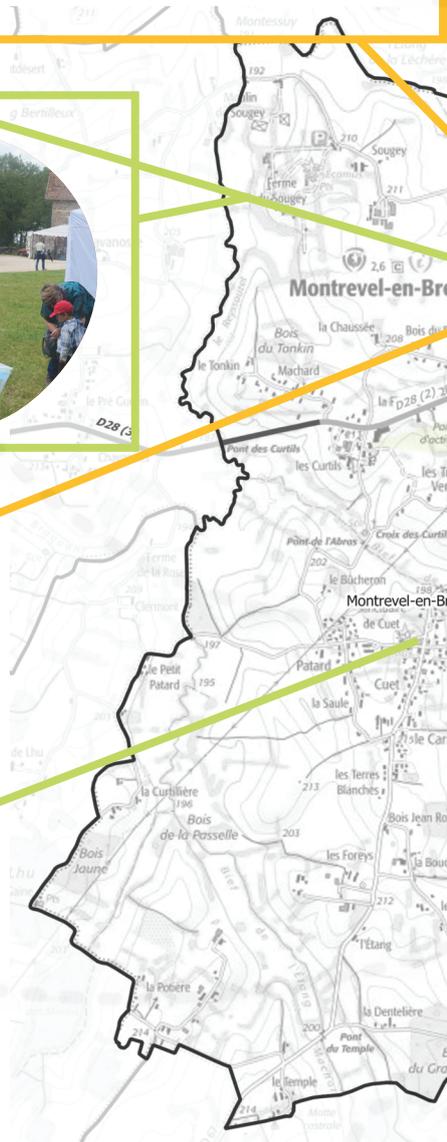
City-stade



Cimetière du centre



Ferme du Sougey



Cimetière de Cuet



Musée océanien



Sanctuaire de Cuet



Multi-accueil - relais petite enfance



EHPAD

Gendarmerie - zone d'activité Cézille



Place de 3 septembre - la Poste



Cité administrative : Mairie - France services - GBA



Salle des fêtes - place de la Résistance



Centre départemental de solidarité



Centre culturel : médiathèque et école de musique



Reyssouze et Affluents - CMP adultes



Stade de rugby



La Plaine Tonique



Stèle aux Américains



Stades de foot du Moulin neuf



Zone d'activité des Treize Vents



Caserne des pompiers



Zone d'activité Clé des chants



Ecole maternelle



Centre de loisirs - garderie



Restaurant scolaire



Ecole élémentaire



Espace 351



TRAVAUX - CADRE DE VIE

EN PRATIQUE



3 questions à 1 élu

Christophe DESMARIS - maire-adjoint délégué au cadre de vie, à la voirie et aux travaux

Comment agissez-vous pour lutter contre le dérèglement climatique ?

L'objectif de la commune est à la fois de rendre les espaces publics et les bâtiments plus **agréables**, mais aussi **moins consommateurs d'énergie**. Un grand plan de **végétalisation des espaces publics** est donc engagé (plus de **110 arbres** plantés dans le cadre des travaux de requalification du centre-bourg), ainsi que la **rénovation énergétique des bâtiments** (restaurant scolaire, maison des solidarités...) et la **fermeture des bâtiments énergivores** (maison des associations notamment, voir encart *Développement durable* ci-dessous).

Comment sécuriser l'espace publics ?

Un **schéma directeur voirie** est en conception pour repenser, de manière cohérente et sur la base des préconisations nationales, les **vitesse**s de circulation, les **aménagements** pour faire ralentir les véhicules, etc. Par ailleurs un système de **videoprotection** aura été installé sous ce mandat, en le dimensionnant dans un juste rapport efficacité / coût.

Et au quotidien, quelles actions ?

Les **agents du service technique de la mairie** agissent au quotidien pour assurer la **gestion des bâtiments**, maintenir **propre** la commune, entretenir les **espaces verts**. En cas de demande spécifique, remarque, n'hésitez pas à **contacter l'accueil de la mairie**.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

La **Maison des associations**, rue de la gare, était dans un **état sanitaire** très alarmant et est devenue une **passoire énergétique** majeure.

La commune a décidé d'**agir pour sa fermeture** sous ce mandat. Et plutôt que de recréer de nouveaux m² à chauffer et entretenir, le choix a été fait d'être au maximum dans **une logique de rénovation et de réemploi de bâtiments existants**.

Plusieurs associations ont déménagé à la **Maison des remparts** (Semelles fumantes, Archers bressans...).

La **Maison des solidarités**, au 27 rue Ferrachat, a été aménagée et isolée thermiquement pour proposer des salles mutualisées pour les associations, dont certaines occupaient la Maison des associations (Atelier Pénélope, Logomaques bressans), et pour accueillir la Croix-Rouge.

L'**Espace 351** a été créé au cœur du groupe scolaire pour également accueillir des associations (Infini danse, Cavalier fou bressan).

Dernières pierres à l'édifice durant la seconde moitié du mandat : la création d'un **Dojo en extension du gymnase**, d'une **salle de musculation** mutualisée proche des terrains de foot du Moulin-neuf (ex-bâtiment tennis) et d'un **Atelier d'arts plastiques** à l'arrière de la Poste.

Une fois ceci réalisé, un projet immobilier sera engagé sur le tènement de la dorénavant ex-Maison des associations.

L'objectif de la commune : **des bâtiments adaptés aux activités, mieux utilisés, mieux partagés, moins consommateurs d'énergie**.

LES PROJETS À VENIR



Le **Centre culturel Louis Jannel** (médiathèque et école de musique) fait l'objet d'une rénovation-extension en 2024-2025 par Grand Bourg Agglomération.

Les **cimetières**, pour répondre à la fin des produits phyto-sanitaires, pour les rendre plus verts, plus agréables et plus gérables, font l'objet d'aménagements nouveaux.

Après avoir rénové les places du 3 septembre et de Gaulle, une réflexion sera engagée afin de **rénovier et végétaliser la place de la Résistance et la place de la Grenette**.

ZOOM -

LES RÈGLES DU BIEN-VIVRE ENSEMBLE

L'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage du 12 septembre 2008 régit les plages horaires durant lesquelles les particuliers peuvent utiliser des appareils entraînant des nuisances sonores (tronçonneuse, tondeuse, ...)

Pour **préserver la tranquillité de chacun et le vivre-ensemble**, merci de respecter ces horaires.

du lundi au vendredi : **8h-12h ; 14h-19h30**
samedi : **9h-12h ; 15h-19h**
dimanche et jours fériés : **10h-12h**

Il est interdit de brûler les déchets verts

Protégeons notre air et notre santé, nourrissons notre jardin et ne brûlons plus les déchets verts.

Les déchets verts doivent être apportés à la déchetterie (hors produits de la tonte) ou broyés à domicile pour être compostés ou servir de paillage dans le jardin.

Horaires de la déchetterie :  grandbourg.fr

Vos **poubelles** (bacs jaunes et bacs gris) sont ramassés chaque vendredi, en alternance. Ils doivent être **sortis le jeudi après 18h** et **rentrés le vendredi** dans la journée.

Calendrier de ramassage sur  grandbourg.fr

Consultez les restrictions d'utilisation de l'eau sur le site  vigieau.gouv.fr

Les mégots sont toxiques pour les écosystèmes. Emportés par les eaux, ils auront par ailleurs toutes les chances de rejoindre les mers et les océans.

Ne jetez pas vos mégots par terre.

Marcher dans une déjection canine n'est jamais appréciable.

Ramassez les déjections de vos animaux.

À Montrevel, toutes les places de stationnement sont gratuites.

Dans les zones bleues, le stationnement est **limité à une heure entre 9h-12h et 14h-19h**, sauf dimanches et jours fériés. Un **disque bleu** vous sera remis gratuitement en mairie. En effet afin de soutenir le commerce local et l'accès aux services de proximité, il est nécessaire de limiter dans les zones sensibles les stationnements dits "tampons", et ainsi favoriser la rotation du stationnement.

Quand vous rencontrez une difficulté avec un voisin, **essayez d'en parler avec lui**, sans attendre, pour arriver à trouver un terrain d'entente au plus vite et à l'amiable. **Allez voir votre voisin avant toute démarche juridique.**

Si et seulement si le dialogue n'est pas possible ou en cas d'échec, une médiation peut être réalisée par un **conciliateur de justice** (prise de rendez-vous en mairie).

ASSOCIATIONS ET COMMERCES

EN PRATIQUE

La commune de Montrevel-en-Bresse est riche d'un grand nombre d'associations, d'un tissu commercial dense et divers, de nombreux artisans, des entreprises et services.

VIE ASSOCIATIVE

Du Sou des écoles à Bresse Gourmande, en passant par les associations sportives et culturelles, **plus de 70 associations vous accueillent à Montrevel-en-Bresse**. Elles exercent en différents endroits de la commune, que ce soit à la **Maison des solidarités**, la **salle des fêtes**, **l'Espace 351**, la **Cité administrative**, etc.

Pour faire leur connaissance, plusieurs possibilités : voir ci-dessous.

VIE COMMERCIALE

L'Union commerciale **Ecotonic** développe de nombreuses actions pour faire connaître et prospérer les commerces de Montrevel-en-Bresse, Jayat et Malafretaz et plus généralement les activités économiques sur le territoire. Toutes les informations utiles sont disponibles sur son site **ecotonic.com**.

3 questions à 1 élu

Sébastien RIGAUDIER - maire-adjoint délégué à la vie associative et aux commerces

Pourquoi un poulet à l'entrée de Montrevel-en-Bresse ?

Par cette statue à l'entrée du centre-bourg commerçant, la municipalité a souhaité mettre à l'honneur **l'excellence de l'élevage local de la volaille de Bresse**, dont ses principaux acteurs sont honorés chaque année en décembre lors des **Glorieuses de Bresse**, concours de volailles à renommée internationale.

Et également pour mettre en valeur **le plaisir de la dégustation** rendu possible par **un important réseau de restaurateurs, bouchers et producteurs-vendeurs locaux**.

Comment connaître les associations locales ?

Plusieurs moyens sont possibles. Vous pouvez tout d'abord vous rendre au **Forum des associations**, qui a lieu chaque année début septembre à la salle des fêtes. Durant cette matinée conviviale, plus d'une trentaine de partenaires sont présents pour vous proposer de rythmer votre année. Ce Forum est l'occasion d'échanger avec les **bénévoles**, et,

pourquoi pas, **rejoindre leurs rangs**. Rappelons que les associations, et leurs bénévoles, sont des **acteurs incontournables de la richesse de notre commune et forment le terreau du vivre-ensemble**.

Vous pouvez également vous rendre sur le **site internet de la commune** pour voir la liste des associations, **contacter la mairie**, ou tout simplement **vous rendre aux événements qu'elles organisent pour échanger directement avec elles**.

Comment me tenir informé des actions qui se déroulent à Montrevel-en-Bresse ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous : l'application **PanneauPocket**, le **site internet** de la commune ou de **l'Office de tourisme**, le **panneau lumineux** en entrée de ville, les **flyers** dans le hall de la mairie...



DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mairie de Montrevel-en-Bresse soutient les initiatives associatives par de la **mise à disposition de locaux, des subventions...**

Les **projets favorisant le lien à la nature et à sa préservation** font l'objet d'un soutien spécifique, comme cela a pu être le cas pour l'ambitieux festival du **Printemps des arbres** organisé en 2024 à la Ferme du Sougey (et au-delà) par un collectif d'associations.

MOBILITÉS ET TOURISME

EN PRATIQUE



3 questions à 1 élu

Jean-Pierre ROCHE, conseiller délégué en charge des relations à Grand Bourg Agglomération, Vice-président GBA en charge du tourisme

Le bus, à Montrevel-en-Bresse, comment ça fonctionne ?

Les lignes de transport en commun de Grand Bourg Agglomération assurent plusieurs millions de voyages par an, notamment ceux des jeunes, de la maternelle au lycée. Une offre de services complémentaires à la demande permet aux voyageurs ayant des horaires particuliers, des contraintes géographiques ou physiques, de se déplacer avec souplesse. À Montrevel-en-Bresse, **montez au niveau de la place de Gaulle dans les bus de la ligne reliant Bourg-en-Bresse à Romenay !**

Plus d'informations :  rubis.grandbourg.fr

Pourquoi la Voie verte La Traverse ?

La Traverse, c'est le lieu idéal pour les **mobilités douces**. Poussettes, rollers, vélos, trottinettes, piétons s'y côtoient pour des déplacements en toute sécurité.

Elle permet de rejoindre Montrevel-en-Bresse pour le travail (Montrevel étant un pôle d'emploi), l'éducation (collège), les loisirs.

Elle est aussi un **lieu de détente** où familles et amis peuvent se promener dans les meilleures conditions.

Ce projet initié par l'ex-communauté de communes de Montrevel-en-Bresse a été ensuite porté par Grand Bourg Agglomération. La Voie verte s'étend sur environ 45 kilomètres et traverse 13 communes entre Saint-Trivier-de-Courtes et Ceyzériat en passant par Montrevel-en-Bresse et Bourg-en-Bresse.

Co-voiturage, auto-stop, que fait l'agglomération ?

Grand Bourg Agglomération développe le covoiturage. Depuis 2024, elle propose le service **BlaBlaCar Daily** pour encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien avec l'application dédiée : l'Agglomération paie les conducteurs qui acceptent des passagers.

Par ailleurs une borne d'**autostop organisé** est installée en sortie de commune, direction Bourg (à proximité de l'Office notarial) : **appuyez, covoiturez !**

Plus d'informations :  grandbourg.fr



Grand Bourg Agglomération donne la possibilité à tous les habitants du territoire de bénéficier d'un **accès gratuit à la plage de La Plaine Tonique**. L'accès est libre et gratuit en basse et moyenne saison et nécessite une carte d'accès l'été.

Cette **carte d'accès** est proposée à toute la population (moyennant 5€ correspondant aux frais d'établissement).

Un seul lieu de retrait : l'**accueil de La Plaine Tonique**, route d'Etrez.

Profitez également du **Centre aquatique Carré Tonique** avec ses **5 piscines, 2 toboggans** et son **aire de jeux d'eau !**

Tarifs et conditions :  laplainetonique.com

Si elle est un équipement de proximité pour les habitants, la base de loisirs est aussi source d'**emplois** (une quinzaine d'agents permanents et plusieurs dizaines de saisonniers) et de **ressources** pour le territoire. En effet, si l'on considère qu'une nuitée équivaut à 50€ dépensés sur le territoire (moyenne nationale), **par La Plaine tonique, c'est plus de 5 000 000€ par an qui viennent enrichir notre économie locale.**

SECTEUR DE GAULLE :

- **Maison médicale** - 24 rue du stade - 04.74.30.83.22 - secretairemontrevel@gmail.com
- **Laboratoire d'analyses médicales** - 15 avenue de Mâcon - 04.74.30.88.70
- **Maison des remparts :**
 - ADMR : 04.74.30.89.07 - amontrevel@fede01.admr.org
 - Accueil de jour Pays de Bresse - 06.71.40.93.06

SECTEUR HUPPE :

- **Collège de l'Huppe** - 333 rue de l'Huppe - 04.74.25.61.00
- **Gymnase** - rue de l'Huppe - polebresse@grandbourg.fr - 04.74.25.68.98

SECTEUR NORD :

- **Gendarmerie** - 700 route Bresse Cocagne - 04.74.30.83.55

SECTEUR 3 SEPTEMBRE :

- **Centre départemental de solidarité** - 52bis Grande rue - Plateforme : 3001
- **La Poste** - 9 place du 3 septembre

SECTEUR MAIRIE :

- **Mairie** : voir ci-contre
- **Grand Bourg Agglomération** : Pôle Bresse : 04.74.25.68.98 - polebresse@grandbourg.fr
- **Salle des fêtes** - place de la Résistance, contact mairie
- **Reyssouze et Affluents** - 15 place de la Résistance - 04.74.25.66.65
- **Centre Médico Psychologique pour Adultes** - Place de la Résistance - 04.74.52.27.28
- **Centre culturel intercommunal Louis Jannel**, 66 rue du Comte de Montrevel
 - Médiathèque - 04.74.30.87.90 - mediatheque.montrevel@grandbourg.fr
 - École de musique - 04.74.25.41.38 - emm@grandbourg.fr

SECTEUR ÉCOLES :

- **Pôle enfance jeunesse** : 200 rue de la Charrière basse
 - Multi accueil À P'tits pas : 04.74.25.62.63 - multiaccueil.montrevel@grandbourg.fr
 - Relais petite enfance Le jardin enchanté : 04.74.25.62.63 - relaisassmat.montrevel@grandbourg.fr
 - Centre de loisirs Part'âge : 04.74.25.79.41 - cd|partage.montrevel@grandbourg.fr
 - TAP : 04.74.25.79.42 - coordinationtap.montrevel@grandbourg.fr
- **École maternelle** - rue de la charrière basse - 04.74.25.41.28
- **École élémentaire** - 54 grande rue - 04.74.25.40.83
- **Espace 351** - 351 rue Charrière basse, contact mairie
- **EHPAD** : 57 rue de l'hôpital - 04.74.30.82.66

SECTEUR EST :

- **La Plaine tonique** : 599 route d'Étrez - 04.74.30.80.52 - contact@laplainetonique.com
- **Stade du Moulin neuf** (football) et **stade de rugby** - face à La Plaine tonique

Accueil Mairie

Place de la Résistance
01340 Montrevel-en-Bresse
Horaires :  montrevel-en-bresse.fr
 04-74-25-68-96
 mairie@montrevel-en-bresse.fr

Espace France services

Horaires :  montrevel-en-bresse.fr
 04-74-25-60-24
 contact@mfsbresse.fr

Conseil numérique

 06-08-10-41-22

Titres d'identité

Prise de rendez-vous sur le site
 montrevel-en-bresse.fr
ou
 ants.gouv.fr
 04-74-25-60-28

Restaurant scolaire

 04-74-25-66-07
 restaurant.scolaire@montrevel-en-bresse.fr

Garderie

 07-84-57-47-00
 garderie@montrevel-en-bresse.fr

SECTEUR CUET :

- **Cimetière de Cuét** - route de la Charme
- **Musée Océanien** : 04.74.52.48.09

SECTEUR CENTRE :

- **Maison des solidarités** - 27 rue Ferrachat entre la Poste et l'église, contact mairie
- **Cimetière du centre** - rue Bresse Cocagne

SECTEUR SOUGEY :

- **Ferme du Sougey** - route du Sougey - lesamisduougey@gmail.com

SECTEUR TREIZE VENTS :

- **Caserne des pompiers** : 112 route de Cuét.